



*Face à l'échec des politiques de lutte contre les usages de drogues, des voix s'élèvent partout dans le monde en faveur de leur dépénalisation. En France, le débat divise, à quelques mois de l'élection présidentielle.*

# Faut-il dépénaliser les drogues ?

**I**l est urgent d'agir : la guerre à la drogue a échoué, il faut changer de politique», alertait, en juin dernier, un rapport de l'organisation non gouvernementale *Commission mondiale sur la politique des drogues*, regroupant des politiques et des intellectuels. Le document dénonce l'inefficacité d'une quarantaine d'années de lutte antidrogue face à la corruption, au trafic et à la consommation... en constante augmentation ! Il appelle les responsables nationaux à abandonner les stratégies répressives pour se tourner vers la dépénalisation des drogues et le développement d'expérimentations. Rappelant, entre autres, les initiatives menées en Suisse, au Portugal ou aux Pays-Bas qui n'aboutissent ni à une augmentation de la délinquance ni à celle de la consommation des drogues. En France, malgré une législation des plus répressives, le niveau de consommation du cannabis reste l'un des plus élevés

d'Europe. Rien d'étonnant alors que ce rapport fasse réagir les responsables politiques. Ainsi, Stéphane Gatignon, maire écologiste de Sevran, qui, juste après sa publication, a proposé une légalisation contrôlée du cannabis pour mettre fin au trafic et à la hausse de la consommation. La proposition figure également dans le rapport que l'ancien ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant, député-maire socialiste du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a présenté au même moment à l'Assemblée nationale. Le PS reste pourtant divisé ; et l'UMP estime ces revendications irresponsables. C'est aussi le point de vue du professeur de pharmacologie de l'université de Rouen, Jean Costentin : pour lui, la dépénalisation des drogues ne ferait que multiplier le nombre des usagers. Pour le psychologue Jean-Pierre Couteron, au contraire, l'effet serait inverse si l'on réformait la loi pour la recentrer sur la prévention, la santé et l'éducation.

■ Anna Consalvi

**Jean Costentin** est professeur de pharmacologie à l'université de Rouen et président du Centre national de prévention, d'études et de recherche sur les toxicomanies. Il est l'auteur de *Halte au cannabis* (Odile Jacob, 2006). Son ouvrage *Pourquoi il ne faut pas légaliser le cannabis* paraît ce mois-ci chez Odile Jacob



**Jean-Pierre Couteron** est psychologue clinicien à Mantes-La-Jolie et président de la fédération Addiction. Il a notamment écrit, avec Alain Morel, *Les Conduites addictives* (Dunod, 2008) et *Drogues : faut-il interdire ?*, en 2011, chez Dunod.

## Les grandes dates

**1970**

Promulgation, en France, de la loi du 31 décembre qui interdit et réprime l'usage et le trafic de stupéfiants, sans distinction entre les différentes substances psychotropes.

**1976**

Le 18 juin, plusieurs philosophes, chercheurs et artistes lancent l'Appel du 18 juin, dans le quotidien *Libération*, un manifeste pour la dépénalisation du cannabis en France.

**2007**

La loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars, qui comporte un volet concernant la toxicomanie, élargit le champ des sanctions pénales en matière d'usage ou d'incitation à l'usage de produits stupéfiants.

**2011**

En juin, le rapport de la Commission mondiale sur la politique des drogues dénonce l'échec de la lutte contre les drogues et préconise leur dépénalisation.

## «La dépénalisation, pour ne pas dire légalisation



**Jean Costentin**

Dépénaliser est un euphémisme pour «légaliser». C'est le premier pas qui coûte : quand il est franchi, quand on a laissé mettre le pied dans la porte, on ne sait plus la refermer... La requête d'une légalisation du cannabis resurgit à chaque période électorale. Mais cette fois cette revendication s'inscrit dans celle de la dépénalisation – donc d'un pas vers la légalisation – de toutes les drogues. Ses

tenant espèrent qu'à l'issue du débat qu'ils provoquent ils obtiendront au moins celle du cannabis.

Quelques addictologues se découvrent très tentés par cette monstruosité, comme s'ils redoutaient la désertion de leur fonds de commerce. Le trait toxicophile est inscrit en chacun de nous, de façon plus ou moins appuyée, à partir de déterminants facteurs génétiques. Son expression paraît très liée à l'éducation, à l'environnement, aux circonstances, mais aussi, intensément, à la loi et à l'application que l'on en fait.

La loi d'interdiction des stupéfiants date de plus de quarante ans. Le législateur ne disposait alors que de suspicions, et le principe de précaution était peu prégnant. Pourtant il a eu l'intuition de leurs dangers. Il a mesuré que leur rapport bénéfice-risque se résumait à des bénéfices pour les seuls trafiquants et à des risques pour tous les consommateurs et pour la société. Depuis, les nombreuses études neurobiologiques, cliniques et épidémiologiques ont érigé en certitudes la plupart des incriminations

retenues et en ont caractérisé beaucoup d'autres.

**Péril accru.** Malgré cette loi, le péril toxicomanie que s'est accru. Ce n'est pas quand le feu s'étend qu'il faut se débarrasser des extincteurs (la loi, en l'occurrence). Il importe de les utiliser plus efficacement. Neutraliser les prosélytes de ces toxiques, mettre en place, comme en Suède, une pédagogie intense et efficace. La dépénalisation ou la légalisation du cannabis, pour n'évoquer que cette drogue, ferait exploser le nombre de ses usagers réguliers

## «Dépénaliser l'usage privé chez l'adulte



**Jean-Pierre Couteron**

Dépénaliser doit contribuer à mieux réguler les usages de substances psychoactives. Pas à supprimer règle et contrôle, à en banaliser l'accès au nom d'une logique libérale, la seule loi de l'offre et la demande servant de règle, ou d'une naïveté libertaire, refusant de limiter au nom de la liberté. Mais il faut aussi tirer les leçons de l'échec de la logique prohibitionniste de « guerre à la drogue ». Elle coûte cher. Elle est responsable d'une

dégradation de la démocratie dans les pays producteurs et a conduit les pays « consommateurs » à emprisonner plus d'usagers ou de petits revenus que de trafiquants (comme l'a souligné un rapport de la Cour des comptes en juillet 2011) sans y avoir empêché l'augmentation des usages, la baisse d'un produit étant annulée par la hausse d'un autre, dans un effet de déplacement.

La priorité est d'adapter les réponses aux caractéristiques de nos sociétés, ce qui nécessite la réorganisation des stratégies de prévention,

de soin, celle de réduction des risques, et donc les règles et lois. Dépénaliser l'usage privé chez l'adulte, celui qui ne met pas en danger autrui et ne

l'ordre public et limitation de l'accès par des règles précises. Elle laisserait à l'éducation et à la santé ce qui relève de leurs compétences et traiterait

**Notre société du « toujours plus », facteur d'addiction, privilégie la pénalisation de tout, faute de savoir éduquer**

trouble pas l'ordre public, redonnerait à la loi sa légitimité naturelle, celle d'agir là où elle est utile : mise en danger d'autrui, (cas de la conduite automobile ou d'activités professionnelles), trouble à

l'ensemble des substances de façon adaptée, sans la faille actuelle entre substances licites et illicites.

Cette évolution tiendrait compte de toutes les recherches. De celles qui

## *sation, ferait exploser le nombre d'usagers »*

(1700 000), le faisant tendre vers celui des fumeurs de tabac (15 000 000) ou des alcool-o-dépendants (4 000 000).

Nos jeunes sont en

d'emblée à la porte des drogues encore plus dures. À l'heure où l'on assiste au rajeunissement des premières expérimentations des drogues, sachant que

***Nos budgets sociaux n'ont plus les moyens d'assister les camés et les paumés que produiraient les drogues légalisées***

majorité sensibles à son interdiction, et la respectent. Quant à ceux qui ont un irrépressible besoin de transgression, tel un passeport pour l'accès au statut d'adulte, cette légalisation les ferait frapper

plus tôt les essayer, c'est plus vite les adopter et plus intensément se détériorer ; à l'heure où les quelques pays qui ont légalisé le cannabis s'en brûlent les doigts et font discrètement marche arrière (tels

les Pays-Bas, qui viennent de fermer plusieurs centaines de *coffee shops*) ; à l'heure où l'on veut réduire davantage l'accidentnalité routière ou au travail ; à l'heure où l'on s'efforce de faire baisser la consommation d'alcool et où l'on prend conscience enfin que le tabac tue 66 000 des nôtres chaque année ; à l'heure où la compétition économique nous rappelle qu'il n'y a de richesse que d'hommes, hommes dont il faut développer l'intelligence, la culture, l'ambition, et non les précipiter dans des toxicomanies les rendant apathiques, résignés, indifférents, anxieux,

dépressifs, voire fous : la légalisation du cannabis est la grosse ficelle (en chanvre) de ceux qui aspirent à une croissance négative.

S'il faut être attentif à l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants, il faut l'être bien plus encore à l'état des enfants que nous lui léguerons. Non à ces drogues qui en feraient des shootés, des camés, des paumés, que nos budgets sociaux n'ont déjà plus les moyens d'assister. La vraie mauvaise idée de dé penalisation, donc de légalisation des drogues, serait une faute criminelle. ■

## *redonnerait à la loi sa légitimité naturelle »*

cernent les effets des produits, comme celles sur le rôle du cannabis dans le déclenchement de schizophrénie chez certaines personnalités prédisposées. Ou sur ses effets cancérogènes et son effet nocif pendant la grossesse qui lui font rejoindre ceux du tabac. On sait la responsabilité dans des accidents de la route de l'alcool, du cannabis et de médicaments psychotropes. Un usage de ces substances, parfois même un usage abusif de jeux en ligne, peut faire perdre à un adolescent, un trimestre, parfois deux, puis une année de

scolarité, enclenchant un processus de marginalisation.

**Culture de l'excès.** Mais réagir à ces seules données conduit à une politique déséquilibrée. Il est nécessaire de s'intéresser aussi aux recherches en sociologie, en anthropologie. Elles illustrent combien le caractère addictogène de notre société banalise, avant même la rencontre des produits, leurs effets d'intensité (encore plus fort) et d'instantanéité (encore plus vite) qui en font l'attrait. Cela explique pourquoi la pénalisation de l'usage et une information

fondée sur la seule énonciation des dangers échouent : elles font de l'abstinence la norme là où la norme est l'hyperconsommation, du contrôle et de la modération la règle, dans une culture de l'excès et du sans limite.

Le danger est autant dans l'attrait pour l'expérience addictive que dans l'effet du produit, il repose aussi sur l'âge et la maturité de la personne, sa capacité à les gérer ou sa vulnérabilité, son inscription dans des liens sociaux forts. Si la pénalisation bénéficie de sa simplicité apparente, ériger une ligne qui sépare

du danger, comme la ligne Maginot, est une solution inadaptée qui provoque une fuite en avant : nous pénalisons tout et toujours plus, faute de savoir éduquer. Réguler les consommations, en réduire les dommages, en associant une éducation renouvelée, la réduction des risques, des soins et des interdits limitant l'accès et sanctionnant l'abus, serait une réponse plus complète, répondant autant aux dangers des substances qu'à ceux du contexte addictogène. Elle laisserait les usagers et leurs familles moins démunis qu'ils ne le sont aujourd'hui. ■